

# **APPEL A PROJET « 14'ARTS »**

Cette année encore, la Mairie du 14<sup>ème</sup> souhaite mettre à l'honneur l'art dans l'espace public en organisant la deuxième édition des 14'Arts.

En mobilisant les acteurs artistiques de l'arrondissement lors cet évènement, la Mairie du 14<sup>ème</sup> poursuit plusieurs objectifs : rendre plus fermement encore l'art et la culture accessibles à tous, améliorer le cadre de vie des quartiers par une démarche originale et participative, provoquer un nouveau regard des citoyens sur l'art grâce à des interventions hors des lieux conventionnels d'exposition et donner un sens nouveau à la perception que l'on a de l'espace public. A cet effet, elle a ciblé 3 lieux situés entre la Mairie du 14<sup>ème</sup> et Saint-Vincent-de-Paul, pour lesquels elle invite les artistes à réaliser leurs œuvres en extérieur, en intervenant sur des supports urbains, listés dans ce document.

## **Contenu des propositions**

Vous pouvez répondre à un ou deux lots. Dans le cas où vous répondez à deux lots, l'un d'entre eux au maximum peut vous être attribué.

### **Votre réponse doit comporter :**

Une note succincte d'intention : approche de l'objet, intentions artistiques, techniques employées, intégration urbaine et/ou architecturale de l'intervention.

Des images de références d'œuvres déjà réalisées, voisines, de près ou de loin de votre rendu pour les 14'Arts.

La réversibilité (retour à l'état initial) vous est demandée pour certains lots. Nous vous demandons de vous engager techniquement à cette possibilité.

### **Les propositions sont à adresser :**

Par mail à :

[julie.guyot@paris.fr](mailto:julie.guyot@paris.fr)

Par adresse postale à :

Julie GUYOT

01 53 90 67 31

Service Culture – Mairie du 14e

2, place Ferdinand Brunot

75675 Paris cedex 14

## **Budget attribué au lot**

Le budget attribué au lot inclut le cachet de l'artiste et le matériel nécessaire à l'installation. Un budget de 400 sera attribué pour les hublots, 500 euros pour les plaques, la rampe et le compteur électrique. La facturation sera recevable à partir du 3 juillet 2017 par la Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement. Un devis sera demandé en amont de l'intervention.

L'artiste devra impérativement disposer d'un numéro de SIRET et fournir le scan de son RIB.

## Jury

-Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement :

Mélody Tonolli, adjointe à la Maire du 14<sup>ème</sup> en charge de la Culture

Antoine PETEL, coordinateur, Ateliers des Beaux Arts Montparnasse

-Olivier Landes, fondateur d'Art en Ville, directeur artistique spécialisé en art urbain

-Un représentant du conseil de quartier

-Un représentant de l'école Boulard

## Critères d'éligibilité

-Le contenu de la proposition, artistique, technique. La réversibilité lorsqu'elle est souhaitée.

-Intégration urbaine et interaction avec l'environnement urbain, architectural et paysager du lot

-Capacité de l'installation à interagir avec le public, dans une recherche de détournement urbain, de surprise, d'humour

-Nous stipulons « types d'interventions » envisagées. Cette remarque est orientative, mais non obligatoire. D'autres options techniques sont envisageables, dans le respect de la réversibilité des interventions notamment.

## Cadre général de l'intervention

-Les interventions urbaines sont conçues comme des installations éphémères. La Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement ne s'engagera pas à l'entretien de ces œuvres dans le temps. Leur installation en espace public pourra les soumettre à d'éventuelles dégradations, naturelles ou volontaires, desquelles la Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement ne peut être reconnue responsable. La dégradation des œuvres type « collages » pourront faire l'objet d'une intervention nettoyage par les services municipaux de propreté de la Ville de Paris à la demande de la Mairie du 14<sup>ème</sup>. L'artiste concerné en sera tenu informé.

-Les artistes céderont les droits de reproduction et d'adaptation de leur œuvre à la mairie du 14<sup>ème</sup> Arrondissement, à des fins promotionnelles et non commerciales

## Calendrier

**19 mai** : date limite de rendu des candidatures

**2 juin** : réponse aux artistes retenus

**Samedi 1er juillet** : interventions urbaines.